



Litige avec gdf que dois-je faire

Par **louis joseph**, le **26/03/2011** à **12:47**

Bonjour,
Depuis 2008 j'ai signé un contrat d'énergie chez GDF, jamais eu de relevé de compteur, toutes les factures ont été basées sur des estimations, je réglais par prélèvement jusqu'au jour où j'ai constaté une anomalie. Je les ai contacté sans réponse, j'ai donc fait appel au médiateur, mécontent GDF déclare que je leur dois et transmet un dossier au contentieux. Que dois-je faire?

Par **mimi493**, le **26/03/2011** à **14:06**

Payer ce que vous devez. Si la somme est trop grosse, demandez un échéancier.